

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 032-2466/17/BM

**■ Attribution de subventions au CROUS pour l'organisation d'actions visant à améliorer la vie étudiante - Approbation d'une convention
MET 17/4815/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission statutaire d'amélioration de la vie étudiante, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon, met en œuvre chaque année un certain nombre d'actions visant à sauvegarder et à améliorer les conditions d'existence et le quotidien des étudiants de l'académie.

C'est à ce titre que le CROUS sollicite la poursuite du partenariat engagé depuis 2006 avec la Métropole

Pour l'année universitaire 2017/2018, le CROUS souhaite poursuivre les actions engagées les années précédentes qui porteront sur les thèmes suivants :

- Étudiants référents en résidences universitaires, avec accueil individualisé des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.

Ce dispositif s'inscrit dans la thématique de l'amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants dont les étudiants internationaux et de la vie quotidienne de l'ensemble des étudiants au sein de leur résidence à travers différentes actions d'accueil, d'informations, d'animation et de prévention.

Ce dispositif inclut les résidents référents recrutés à la rentrée pour 2 mois (7 étudiants) dans les 7 cités universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille et les résidents référents recrutés pour toute l'année (9 étudiants) dans les résidences de Cuques, des Gazelles et de Luminy.

- Guichet Unique pour l'aide à la recherche de logement, démarches administratives ou toute autre information à l'étudiant primo arrivant.

Mis en place depuis 2008, ce dispositif vise la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de service sur un lieu unique.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Ce guichet unique a pris différentes formes depuis sa création en fonction des besoins et des partenariats. Ces guichets intègrent différents services offerts aux étudiants, tels que l'aide à la recherche de logement, l'aide aux démarches administratives et l'accès à toute information utile à un étudiant...
Ce dispositif fait appel à 6 étudiants pour la période de la rentrée universitaire.

- Alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et les familles de demain.

En 2016, le CROUS a servi 2 066 056 repas dans ses structures de restauration. L'intervention du CROUS prend plusieurs formes pour inciter la population étudiante à fréquenter davantage les restaurants universitaires, expliquer comment mettre en pratique les repères de consommation correspondant à une bonne alimentation, réaliser des actions de communication sur cette thématique, mettre en place des actions de formation à l'accompagnement des personnels de cuisine afin de mieux transmettre les informations auprès des étudiants, réaliser des enquêtes de satisfaction....

- Bienvenue chez moi, Bienvenue dans ma cuisine.

Ce projet vise à intégrer les étudiants notamment étrangers et combattre le sentiment d'isolement dont ils peuvent être victimes. Ce projet veut être un moment de rencontres, de partage, convivialité, ouverture d'esprit, ouverture sur le monde, sur la différence...Chaque mois, les étudiants pourront continuer à découvrir dans leurs cités universitaires la culture d'un continent à travers la cuisine et les arts. Les actions pourront être de type exposition de photos, soirées en cité, projection de films étrangers, cours de cuisine et se dérouleront dans les cuisines collectives et espaces de vie commune des cités universitaires.

Plan de financement des actions :

	Estimation	Région	Métropole	Ville de Marseille	Crous
Résidents Référénts	70 000€		5 000€	9 000€	56 000€
Guichet Unique	25 000€		3 000€	2 000€	20 000€
Alimentation et Santé	30 000€	16 000€	2 000€	5 000€	7 000€
Bienvenue chez moi/ Dans ma cuisine	20 000€		2 000€	4 000€	14 000€
TOTAL	145 000€	16 000€	12 000€	20 000€	97 000€

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subventio n demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon GU : 2017.00965	« Partenariat 2017/2018 »	Année universitaire 2017/2018	N-1 : 8 500 € N-2 : 12 000 €	12 000 €	145 000€ Co financeurs : Région : 16 000 € Ville de Marseille : 20 000 € Ressources propres :97 000 €	12 000 € Soit 8,3 % du budget prévisionnel

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien au CROUS et à ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon pour un montant total de 12 000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à son exécution.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART